

## **REGLEMENT INTERIEUR**

### **DE L'ASSOCIATION AUX COMPAGNONS DES 4 PATTES**

Ce Règlement Intérieur a pour but de compléter et de préciser les dispositions statutaires. Il pourra être modifié ou révisé sur proposition motivée du Comité ou de l'Assemblée Générale.

#### **CONDITIONS D'ADHESION**

L'adhésion annuelle est fixée à 130 € et à 50 € par chien supplémentaire jusqu'à 2 chiens. Elle peut varier selon les situations et être modifiée en fonction du temps de présence au club pour des raisons particulières évoquées lors de l'inscription. Elle peut alors soit être réduite, soit faire l'objet d'un supplément. Dans ce cas, la cotisation mensuelle de calcul est fixée à 10 €.

Elle est définitivement acquise, même en cas de démission, d'exclusion, ou de décès d'un membre en cours d'année.

Elle est renouvelable au 1<sup>er</sup> janvier de l'année. Au-delà de cette date, le cotisant n'est plus adhérent au club.

Le propriétaire d'un chien catégorisé doit être en conformité avec la législation en vigueur et présenter tous les documents s'y afférant lors de son inscription. Il doit également posséder une assurance multi risques privée garantissant la responsabilité civile.

Le chien doit être identifié, à jour de ses vaccins et en bonne santé.

L'adhérent doit fournir la photocopie des vaccins, de la carte ICAD et remplir une fiche d'inscription.

Pour un enfant mineur qui conduit son chien, une attestation parentale est nécessaire. Il doit être accompagné d'un représentant légal.

L'affiliation à l'Association Canine Territoriale de l'Eure pour les licenciés est incluse dans le montant de l'adhésion. Avant toute adhésion un cours gratuit de découverte est proposé.

Afin de garantir une éducation cohérente à ses adhérents, le club acceptera une adhésion en son sein et dans un autre club extérieur, uniquement si la discipline n'existe pas au club Aux Compagnons des Quatre Pattes.

Toute adhésion au club vaut acceptation du présent règlement.

#### **Demande de licence**

Les personnes désireuses de participer à des concours ou à des épreuves sportives devront demander l'octroi d'une licence CNEAC ou CUN. Les inscriptions aux concours devront avoir l'aval du président.

#### **ACCES AUX TERRAINS**

Les conducteurs qui seraient accompagnés par des enfants, amis, représentant légal etc. veilleront à ce que ceux-ci restent en dehors des limites des terrains d'entraînement, sauf accord des éducateurs.

L'accès aux terrains se fait sous contrôle d'un moniteur ou d'un membre du comité. Pas d'entraînement sans présence de moniteur sauf pour les compétiteurs.

L'accès aux terrains est interdit à toute personne, même adhérente, en dehors des cours sans autorisation préalable. En cas d'autorisation préalable informer le président des temps d'occupation du terrain mais interdiction d'emmener une personne étrangère à l'association.

Les chiens souffrant de maladies contagieuses ne sont pas admis dans l'enceinte du club. Les chiennes en chaleur y sont autorisées uniquement pour les compétiteurs.

## INFORMATIONS GENERALES

Des panneaux d'affichage sont positionnés à l'entrée, au milieu et en bas du club, en face de l'accès aux terrains, n'hésitez pas à les consulter.

Ils reprennent : les horaires, les fermetures annuelles, les fermetures occasionnelles, la date de l'Assemblée générale, les dates des concours, les lieux de détente pour vos compagnons, toute information liée au fonctionnement du club.

Entretien des terrains : espaces verts et matériel du club. Il est souhaitable que les adhérents participent à leur entretien sachant que les moniteurs qui le font sont des bénévoles.

Une clef d'accès au club a été remise à chaque responsable. Il est formellement interdit de les faire reproduire pour en distribuer à d'autres personnes sans l'accord du bureau ou du comité.

Fermeture du club :

Le club est fermé les jours fériés, 1 mois pendant la période estivale, les fêtes de fin d'année, les jours de concours organisés par le club et éventuellement la participation à l'exposition canine.

## MESURES DE SECURITE

Rouler lentement jusqu'à 10 km/h maximum dès l'entrée au club et à l'intérieur de celui-ci. Stationner correctement sans laisser de grands espaces entre les voitures.

Le stationnement est interdit sur la plate-forme en bas du club. Celle-ci doit servir uniquement pour effectuer un demi-tour ou pour faciliter l'accès aux pompiers en cas d'intervention. Pour les sections situées vers le bas du club, le stationnement se fait sur la parcelle en herbe ou sur le chemin en face de son terrain de travail.

Ne pas passer avec son chien entre les voitures en stationnement.

. Il est impératif de ne pas courir et d'avoir des gestes brusques sur le terrain. Les parents doivent surveiller leurs enfants et ne pas les laisser jouer sur les obstacles ni à l'extérieur des terrains. Ils ne doivent pas approcher seuls les chiens sans autorisation du maître ou du moniteur.

En dehors des terrains de travail, tous les chiens doivent être à l'attache ou tenus en laisse. Ils ne doivent pas être tenus en laisse par des enfants pour leur propre sécurité.

## COMPORTEMENT GENERAL

Interdiction de fumer dès le portail du club franchit.

**Chaque propriétaire doit respecter son compagnon dans l'éducation sous toutes ses formes, toute violence constatée sera suivie d'exclusion immédiate du club.**

Respecter le matériel mis à disposition et attendre les consignes des moniteurs avant de les faire monter sur les obstacles.

Chaque maître se charge de faire respecter les lieux à son compagnon et de ramasser les déjections que son chien pourrait faire à l'aide de sacs bio dégradables bien fermés, y compris dans le chemin et les clairières de détente. Ceux-ci doivent être déposés dans la poubelle noire située devant le mobil home.

Respect entre membres du club :

Afin de garantir la sérénité de tous, il est indispensable de respecter toute personne qui fréquente le club, qu'il s'agisse des moniteurs, des membres du bureau et du comité ou des adhérents quels qu'ils soient. Toute personne irrespectueuse pourra être exclue du club après entretien avec la ou les personnes concernées par ce mauvais comportement.

## **RESPONSABILITES**

Vous êtes responsable si vous causez un préjudice à quelqu'un ou à un chien parce que vous ne roulez pas au pas dans le club.

Lorsque vous pénétrez sur le terrain, vous êtes entièrement responsable de la bonne conduite de votre chien.

Les dommages ou accidents causés entre les chiens ou aux personnes présentes, en dehors des cours avec un éducateur, ne sont pas de la responsabilité du club, votre animal étant sous votre propre contrôle. Vous êtes à ce moment précis « le gardien de votre animal ». C'est votre assurance responsabilité civile qui intervient en cas d'accident.

## **LES COURS**

Horaires des cours :

### Section Agility compétiteurs :

Mercredi et samedi de 10h à 12h et de 14h à 17h

Dimanche de 10h à 12h.

### Section Agility débutants et compétiteurs :

Mercredi, samedi, dimanche de 10h à 12h.

### Section Ecole des chiots :

Mercredi, samedi, dimanche de 10h à 12h.

10h adolescents -11h bébés.

### Section Education :

Mercredi, samedi, dimanche de 10h à 12h.

10h chiens confirmés.

11h chiens débutants ou qui sortent de l'école des chiots.

### Section Hoopers :

Mercredi, samedi, dimanche de 9h à 12h.

### Section Obéissance :

Mercredi de 10h à 12h et de 14h à 17h

Samedi et dimanche de 10h à 12h.

Il est important de respecter les horaires afin de ne pas perturber les séances en cours, par respect pour votre éducateur et pour les autres membres.

Les personnes en retard devront demander l'autorisation au moniteur pour pénétrer sur le terrain.

Outre le fait qu'ils sont obligatoirement adhérents du club, les moniteurs qu'ils soient diplômés ou non sont choisis par le comité en fonction de leurs compétences dans une activité donnée.

Le moniteur, dans le cours dont il a la charge, est seul responsable de son enseignement et de la progression de l'entraînement.

L'utilisation des laisses enrouleurs, des colliers de type « Torquatus » sont prohibés. Le harnais est déconseillé et interdit en éducation. Le harnais est autorisé en école des chiots à condition qu'il tienne bien et que le maître ait la maîtrise du chien.

On respecte le travail de chaque discipline en ne faisant pas travailler son chien devant les terrains.

La responsable de l'école des chiots présentera les sortants au président qui orientera ceux-ci vers les disciplines appropriées en concertation avec les maîtres concernés.

Les chiens doivent être détendus sur le chemin qui borde la forêt avant de rentrer sur les terrains afin de les préparer au mieux à la séance de travail.

Les visiteurs et accompagnants sont priés de ne pas intervenir durant les séances de travail.

## **LISTE DES MONITEURS**

Agility compétiteurs : Véronique Lelong

Agility débutants et compétiteurs : Jocelyne Lefèvre

Agility loisirs : Jean-Marc Faller

Ecole des chiots et adolescents : Annick Vignier, Jean-Claude Leroy

Education : Jean-Marc Faller, Gérard Lefèvre, Marco Leschiutta

Hoopers : Claudine Berger , Marco Leschiutta

Obéissance : Marie-France Magnan

Randonnées : Martine Faller

## **MEMBRES DU COMITE**

Bureau

Président : Jean-Marc Faller

Vice-Président : Gérard Lefèvre

Trésorière : Jocelyne Lefèvre

Trésorière adjointe : Martine Faller

Secrétaire : Annick Vignier

Secrétaire adjointe : Christelle Loupias

Comité

Marco Leschiutta

Webmaster : Sophie Comtet.